



COMMUNE DE RAINVILLE

Compte-rendu du conseil municipal du 30 septembre 2024

Le 30 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Patrice NOVIANT - Maire,

Présent(e)s : Monsieur David MARINNE – 1^{er} adjoint,
Madame Martine GAMBONE – 2^{ème} adjoint
Mesdames Christelle GONY, Sandra LEBLOND et Christine POURCELOT,
Messieurs Damien EULRY, Benjamin GODFROY, Pascal GONY, Christophe HARMAND et Bertrand PETIT, conseillers

Cimetière :

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les collectivités n'ont plus le droit d'avoir recours à des produits phytosanitaires pour nettoyer les espaces publics, dont le cimetière. Afin d'avoir ce lieu toujours propre, celui-ci étant l'endroit le plus visité du village par ses habitants et des personnes extérieurs, et par respect pour les personnes inhumées, cela nécessite un travail très important pour les employés de la commune (en arrachant et coupant à la binette les mauvaises herbes). Pendant ce temps, d'autres tâches ne sont pas réalisées.

Après réflexion, le conseil municipal a décidé de végétaliser les allées du cimetière avec la méthode hydromulching. Ce procédé consiste à ensemercer hydrauliquement en appliquant une émulsion comportant eau, semences, hydro-mulch, fertilisant et fixateur pour recréer rapidement un couvert végétal durable. Cela évitera la prolifération des plantes invasives, favorisera le piégeage du carbone et développera la biodiversité. Selon la météo, seulement 4 à 6 tontes par an seront nécessaires.

L'agence de l'eau Rhin/Meuse est sollicitée pour subventionner cette opération. Les entre tombes, comme cela l'a déjà été dit, devront être entretenus par les familles concernées.

Transfert de compétences "eau potable" au SIE de la Vraine et du Xaintois :

Suite à la réforme législative et réglementaire des compétences des collectivités territoriales, il était prévu que la compétence "eau assainissement" soit transférée à la communauté de communes de l'Ouest Vosgien au 1^{er} janvier 2020. Cette date a été repoussée au 1^{er} janvier 2026 et ne sera plus dérogatoire.

La commune de Courcelles sous Châtenois, seule à gérer son eau potable, a demandé, par délibération du 25 septembre 2024, à rejoindre, à partir du 1^{er} janvier 2025, le syndicat des eaux de la Vraine et du Xaintois.

Des travaux d'interconnexion de sécurisation de son approvisionnement en eau potable appartenant au syndicat des eaux de la Vraine et du Xaintois vont être entrepris depuis le réservoir de Dolaincourt vers Courcelles.

A l'unanimité le conseil municipal a voté favorablement à cette demande.

Des études sont en cours depuis plus d'un an pour voir comment la CCOV va pouvoir absorber cette nouvelle compétence eau-assainissement (coût financier, gestion, maintenance) sur l'ensemble de son territoire au 1^{er} janvier 2026.

Achat d'une parcelle de bois :

Dans le cadre de la succession de Monsieur Germain FAUCONNIER, la commune achète une petite parcelle forestière de 9 ares 90 pour un montant de 300 € au lieu-dit "le bouleau".

Travaux :

L'entreprise CALIN va intervenir, aussitôt passée la fête patronale, pour exécuter les travaux prévus rue du Saucy, rue des Chennevières et rue de la Haute Courte-Tille.

Des demandes de subvention sont engagées en 2025 pour refaire la rue des Vergers et un bicouche en prolongement de la rue du Chêne vers le cimetière.

Curage du ruisseau :

Des travaux de curage ont été réalisés le lundi 14 octobre sur le ruisseau rue du Moncel. La longueur maximum autorisée est de 100 mètres linéaires. Ceux-ci ont été surveillés par la DDT et l'OFB.

Contrôle de la vision :

Un service entièrement gratuit vous sera proposé à la salle polyvalente de Rainville le jeudi 28 novembre à 14h.

Un opticien sera présent pour contrôler votre vue (durée d'environ 35 minutes). En fonction du résultat de ce contrôle, il vous dira si oui ou non vous avez besoin de lunettes ou d'en changer.

Si cela nécessite une visite plus approfondie (cataracte, DMLA ou autre), il se chargera de prendre rendez-vous, avec votre accord, auprès d'un ophtalmologue dans un délai rapide.

Pour les personnes à mobilité réduite, il peut se déplacer à domicile.

Il est en mesure de vous proposer tout un choix de verres et montures lors de la visite, si vous souhaitez en changer.

Autoconsommation électrique :

Le plan climat air énergie est en place sur la CCOV. Celui-ci a pour but de réduire au maximum les gaz à effet de serre, d'essayer de réduire les consommations énergétiques et de trouver des solutions pour devenir autonome.

Devant ce constat, la municipalité a réfléchi pour envisager d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, pour sa propre consommation.

Il est évident que nous allons produire, pour ce qui est de la mairie et de l'école, plus d'électricité que nous en avons besoin (l'amplitude horaire de pleine production, si le temps le permet, est de 8h30 à 17h).

Une réunion, avec Lorraine énergie, s'est tenue le 19 septembre à Rainville. Les 16 personnes présentes semblaient intéressées par ce projet.

En fait, nous produisons de l'électricité et le non consommé par la mairie et l'école va être revendu à un prix plus intéressant que le tarif réglementaire aux personnes du village ou des environs que cela intéressera.

Des projets similaires sont pour certains en fonctionnement ou vont démarrer (secteur de Vézelize, Bouxurulles et Darney).

C'est un dossier très lourd à constituer car il y a encore beaucoup d'inconnues. Un très gros travail reste à réaliser.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie. Il est évident que, plus nous aurons de partenaires, plus nous aurons de chance d'aboutir.

Photos des années 1970 des familles de Rainville :

Gérard JOUVERNAUX, enfant du village décédé prématurément en 2020, a écrit une véritable page d'histoire de Rainville.

En effet, dans les années 1970, il a réalisé le portrait d'une grande partie de ces habitants, figeant ainsi des visages.

Un grand merci à Christine, son épouse, qui a numérisé l'ensemble des photos et les a gentiment mises à notre disposition.

Vous pourrez consulter ces photos sur le site web de la mairie de Rainville. Il s'agit des "Années 70" dans l'onglet "Rétrospectives", et ce dès le vendredi 25 octobre.

Pour les personnes qui ne souhaitent pas, pour vous-même ou des membres de votre famille, que cela apparaisse sur le site, merci de venir nous en informer aux heures de permanences de mairie, samedi 26 octobre ou mardi 29 octobre. Elles seront aussitôt retirées.

Clatique :

Il vous est possible d'avoir un regard différent de notre région en visitant le site "clatique".

Vous pourrez voir les églises, chapelles des monuments, etc., en photos et panoramiques 2D ou 3D. Sans avoir à vous déplacer, vous allez découvrir, par exemple, le clocher de Rainville ainsi que l'intérieur de l'église. C'est un site très intéressant et agréable à regarder.

11 novembre

Vous êtes cordialement invités à la cérémonie de commémoration de l'armistice qui se déroulera au monument aux morts le 11 novembre à 9 heures 30, avec dépôt de gerbe, cérémonie à laquelle il serait souhaitable que participent les enfants des écoles.

Celle-ci sera suivie d'un pot de l'amitié à la salle communale où seront conviés les nouveaux habitants de Rainville.